

Régulation des marchés de l'énergie et du carbone

Module optionnel – 18 heures

Coordination assurée par Claudie Boiteau, Professeur de droit à l'Université Paris-Dauphine

L'usage du terme régulation a quitté le domaine technique et scientifique où il est né pour entrer dans celui de la politique économique et du droit. La régulation s'est ainsi imposée comme moyen d'accompagnement de la libéralisation des services publics, précédemment exploités sous monopole par des entreprises publiques, spécialement des services publics de réseaux.

On considérera donc ici que le terme « régulation » désigne l'ensemble des techniques permettant d'instaurer et de maintenir un équilibre économique optimal requis par un marché lorsqu'il n'est pas capable, par lui-même, d'assurer cet équilibre.

L'énergie en est l'un des tout premiers et meilleurs exemples.

Les réseaux étant des ressources rares dont il faut organiser le partage, le but de la régulation est alors d'assurer le fonctionnement optimal d'un secteur en assurant la venue de « nouveaux entrants » sur le marché tout en vérifiant que l'opérateur historique n'empêche pas la libre concurrence.

Parallèlement aux marchés de l'énergie et dans un contexte différent, celui des politiques internationale et européenne de lutte contre le changement climatique, s'est développé le marché européen du carbone qui a été érigé en instrument économique de cette politique publique.

Le marché européen de CO₂ est un marché spécifique, hybride, qui réunit des intervenants rompus aux pratiques de marché et d'autres qui ne sont entrés sur ce marché que par la volonté de la puissance publique. Au-delà de cette originalité, le marché a connu quelques dysfonctionnements retentissants. La nécessité de renforcer la régulation de ce marché s'est donc imposée afin d'assurer le respect des règles présidant aux objectifs environnementaux et au bon fonctionnement du système de négociation.

La France a fait le choix d'une régulation, essentiellement verticale, exercée par des autorités de régulation sectorielle qui sont des autorités administratives indépendantes.

Le module optionnel « Régulation des marchés de l'énergie et du carbone » a pour objet l'étude des fondements, des acteurs et des instruments de la régulation des marchés de l'énergie et du carbone.

Il est composé de séminaires de 3 heures, assurés par différents intervenants.

Il fera l'objet d'une évaluation consistant en la rédaction d'une note d'actualité synthétique (8 000 signes, env.) sur un sujet à choisir dans une liste communiquée lors du premier séminaire.

Programme du module:

1 – Cadrage(6h)

1.1. - Régulation des marchés : approche générale

1.2. – Les grandes étapes de la libéralisation des marchés de l'énergie et du carbone – Textes et rapports fondateurs de la régulation des marchés

1.3. – Principes et dispositifs de la régulation sectorielle en matière d'énergie et de carbone

1.4. – Les institutions

2 – Le quota de gaz à effet de serre et ses dérivés : qualification et enjeux juridiques (3h)

3– Régime juridique, comptable et fiscal des quotas de gaz à effet de serre et de leurs dérivés (3h)

4– Réguler le marché des quotas(3h)

5– Approche européenne et internationale de la régulation des marchés de l'énergie et du CO2: l'exemple de ... (pays)(3h)